

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 10 septembre 2015

Présidence de Monsieur Pascal Golay

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis **amendé** N° 76-2015 de la Municipalité du 15 juin 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 417'000.- TTC pour la démolition des bâtiments communaux sis à la rue de l'Avenir 5 et 7 et aménagement provisoire. **Les travaux ne pourront commencer qu'au moment où les locataires seront relogés dans des conditions acceptables et à long terme.**
2. **ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 330'000.- TTC pour le lancement d'un concours d'architecture (CHF 290'000.- TTC) et des dépenses concernant la démarche participative (CHF 40'000.- TTC) de l'Ilot de la Savonnerie.


Ces dépenses, soit CHF 747'000.- TTC, seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans le compte d'investissement du patrimoine financier N° 9123.17 "Ilot de la Savonnerie - démolition bâtiments Avenir 5 et 7 et concours d'architecture".

Elles seront amorties en 5 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 10 septembre 2015

Le Président :


Pascal Golay



La Secrétaire :


Yvette Charlet